



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 53

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi d'intérêts public figurant sous la rubrique Ordre du jour

M^{me} TAILLIEU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi sur la protection des renseignements personnels/The Personal Information Protection Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. LAMOUREUX et REIMER interviennent. Sur la motion de M. MARTINDALE, le débat est ajourné.

M. MAGUIRE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi sur les audiologistes et les orthophonistes/The Audiologists and Speech Language Pathologists Act*.

Il s'élève un débat.

M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. EICHLER présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Dépôt exigé dans le cadre du PCSRA

Attendu :

que les agriculteurs du Manitoba jugent que le dépôt exigé dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) entrave sérieusement l'accès au soutien financier qu'offre le programme en monopolisant des sommes qui pourraient être consacrées à d'autres dépenses agricoles;

que de nombreux producteurs sont forcés d'emprunter pour remettre le dépôt, ce qui a pour effet de les endetter davantage;

que de nombreuses banques refusent même de prêter aux agriculteurs qui offrent leurs paiements futurs en garantie parce qu'elles font peu confiance au programme;

que nos producteurs agricoles qui ont vécu des situations difficiles telles que la crise de l'ESB, la sécheresse, le gel ou l'augmentation des tarifs en ont assez des promesses vaines d'aide du gouvernement;

que la Chambre des communes du Canada a adopté une proposition le 8 février 2005 indiquant « Que compte tenu des nombreuses catastrophes qui ont récemment touché les collectivités agricoles du Canada et l'incapacité du gouvernement d'accorder une aide financière en temps utile aux agriculteurs en difficulté, que ce soit par l'entremise du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) ou d'autres programmes, la Chambre demande de supprimer le dépôt exigé dans le cadre du PCSRA et de respecter les engagements qu'il a pris à l'égard des producteurs canadiens »;

que le gouvernement fédéral reconnaît le besoin de supprimer ce dépôt dans son budget déposé le 23 février et qu'il s'est engagé à travailler de concert avec les provinces et les territoires pour réaliser ce changement;

que l'économie du Manitoba dépend fortement de la vitalité du secteur agricole et que le fardeau économique de cette crise qui accable présentement les producteurs de la province sera éventuellement porté par tous les Manitobains;

que le Manitoba pourrait devenir un chef de file à l'égard de l'aide apportée aux producteurs manitobains et canadiens en encourageant la suppression du dépôt exigé dans le cadre du PCSRA, permettant ainsi aux agriculteurs de bénéficier de l'aide,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'appuyer la proposition déposée le 8 février à la Chambre des communes en faveur de la suppression du dépôt exigé dans le cadre du PCSRA;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de faire pression auprès des gouvernements des autres provinces afin qu'au moins sept provinces appuient le changement du programme du PCSRA visant à permettre la suppression du dépôt exigé.

Il s'élève un débat.

M. EICHLER, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M. PENNER, M. le *ministre* STRUTHERS et M. GERRARD interviennent. M. NEVAKSHONOFF exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Présentation et lecture de pétitions :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-Ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (G. Breckman, C. Lowden, P. Quigley et autres)

M. ROCAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce envisage de mener une étude sur les circonstances indiquées et qu'il envisage de formuler des recommandations dans le but de corriger la situation au gouvernement du Manitoba (J. Perrin, J. Perrin et S. Perrin)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (B. Poitras, L. Baldwin, K. Unrau et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement du Manitoba envisage d'adopter des principes comptables généralement reconnus quand il fait état des comptes budgétaires du Manitoba. (L. Francisco, J. Gabuna, D. Francisco et autres)

M. GERRARD propose la première lecture du projet de loi 210 — *Loi modifiant le Code de la route (casques de bicyclettes)/The Highway Traffic Amendment Act (Bicycle Helmets)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} IRVIN-ROSS ainsi que MM. LOEWEN, SANTOS, GOERTZEN et SCHELLENBERG font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité de se former en Comité des subsides afin d'examiner la motion d'adhésion à 16 heures.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. DYCK et REIMER interviennent. M. CULLEN obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé et la Loi sur la preuve au Manitoba/The Regional Health Authorities Amendment and Manitoba Evidence Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. ROCAN pour la reprise du débat.

M^{me} STEFANSON et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 42 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance/The Health Services Insurance Amendment and Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. ROCAN pour la reprise du débat.

M^{me} STEFANSON intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 43 — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} ROWAT pour la reprise du débat.

M^{me} STEFANSON et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. ROCAN pour la reprise du débat.

MM. DERKACH, LAMOUREUX et MAGUIRE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (communication du coût du crédit et modifications diverses)/The Consumer Protection Amendment Act (Cost of Credit Disclosure and Miscellaneous Amendments)*.

Le débat se poursuit.

M. LOEWEN intervient. M. LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 16 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. ROCAN.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle convient d'interrompre temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 17 h 32, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickers